

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 20 février 2023, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la pose d'un axe eaux pluviales à Helmsange dans une partie de la rue des Prés et dans une partie de la rue Jean Mercatoris, en traversant la route de Diekirch (RN 7) :

Le chantier sera réalisé en quatre phases successives. Le début et la durée de chaque phase dépendra de l'avancement des travaux.

## **Phase 1 et Phase 3 :**

### **Route barrée**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 1 et phase 3), la rue des Prés est barrée à toute circulation routière, à partir de l'intersection avec la route de Diekirch jusqu'à la maison numéro 10 rue des Prés.

### **Feux colorés lumineux**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 1 et phase 3), les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signaux colorés lumineux installés dans la route de Diekirch (RN 7) à l'intersection avec la rue Jean Mercatoris.

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 1 et phase 3), les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signaux colorés lumineux installés dans la rue Jean Mercatoris à l'intersection avec la route de Diekirch.

### **Suppression temporaire d'une voie de circulation**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 1 et phase 3), la voie de circulation réservée aux automobilistes aménagée du côté impair dans la route de Diekirch, sur le tronçon entre la maison numéro 113 jusqu'à la maison numéro 103, est supprimée.

### **Contournement obligatoire**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 1 et phase 3), les conducteurs de véhicules circulant dans la route de Diekirch, sur le tronçon du chantier, du côté impair, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

## **Phase 2 et Phase 4 :**

### **Route barrée**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 2 et phase 4), la rue Mercatoris est barrée à toute circulation routière, à partir de l'intersection avec la route de Diekirch jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Industrie.

### **Suppression temporaire d'une voie de circulation**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 2 et phase 4), la voie de circulation réservée aux automobilistes aménagée du côté pair dans la route de Diekirch, sur le tronçon entre la maison numéro 100 jusqu'à la maison numéro 112, est supprimée.

### **Contournement obligatoire**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 2 et 4), les conducteurs de véhicules circulant dans la route de Diekirch, sur le tronçon du chantier, du côté pair, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).



### **Interdiction de tourner à gauche**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 2 et 4), il est interdit aux voitures de tourner à gauche dans la rue des Prés en sortant vers la route de Diekirch.

### **Obligation de tourner à droite**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux (phase 2 et 4), les conducteurs dans la rue des Prés (en sortant vers la route de Diekirch) sont obligés de tourner à droite vers la route de Diekirch.

### **Phase 1, Phase 2, Phase 3 et Phase 4 :**

#### **SUPPRESSION TEMPORAIRE de passages pour piétons**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, les passages piétons qui sont installés,

- dans la route de Diekirch à l'intersection avec la rue Mercatoris et la rue des Prés, des deux côtés (2x),
- dans la rue Jean Mercatoris à l'intersection avec la route de Diekirch,
- dans la rue des Prés à l'intersection avec la route de Diekirch,

sont temporairement supprimés.

#### **Passage pour piétons (Signal E, 11a)**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, un passage piétons est installé devant

- la maison numéro 99, route de Diekirch
- la maison numéro 109, route de Diekirch

#### **SUPPRESSION TEMPORAIRE d'un accès interdit camions (>3,5t), excepté riverains et fournisseurs**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, suivant les besoins des travaux, l'accès interdit aux camions >3,5t, excepté riverains et fournisseurs, dans la rue de l'Industrie est temporairement supprimé.

#### **Stationnement interdit**

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit dans la rue de l'Industrie, des deux côtés (pour les besoins de la déviation).

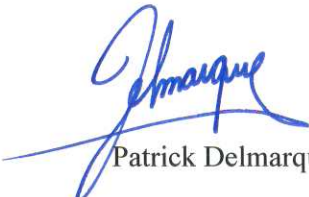
A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit dans la rue de la Gare, sur le tronçon longeant les maisons numéros 6-8, du côté pair (pour les besoins de la déviation).

A partir du lundi 27 février 2023 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit dans la rue de la Gare sur le tronçon longeant la maison numéro 5, du côté impair (pour les besoins de la déviation).


Durée estimée des travaux : environ 8 semaines

Walferdange, le 21 février 2023.

Le Secrétaire,

  
Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,

  
François Sauber

